

Prévoyance

Chiffres-clés

Aperçu des principaux chiffres-clés

1^{er} pilier

Rente AVS/AI minimum	CHF 1 185	CHF 14 220
Rente AVS/AI simple maximum	CHF 2 370	CHF 28 440
Rentes AVS/AI max. pour couples mariés	CHF 3 555	CHF 42 660
Cotisations AVS/AI/APG minimum	min. CHF 496	
Indépendants	9,95 % du revenu net issu d'une activité lucrative indépendante (communication fiscale), barème de cotisations dégressif pour revenu inférieur à CHF 56 900	
Réduction de rente si retrait anticipé		
- 1 an à l'avance		6,80 %
- 2 ans à l'avance		13,60 %

x2
x1,5

2^e pilier

Seuil d'admission LPP - salaire annuel minimum	CHF 21 330
Déduction de coordination	CHF 24 885
Salaire annuel maximum assuré dans la LPP	CHF 85 320
Salaire annuel coordonné minimum	CHF 3 555
Salaire annuel coordonné maximum	CHF 60 435
Avoir de vieillesse LPP - taux d'intérêt minimum	1,00 %
Taux de conversion (obligatoire)	6,8 %

3^e pilier A

Montant limite supérieur avec assujettissement à la LPP	CHF 6 826
Montant limite supérieur sans assujettissement à la LPP Max. 20 % du salaire AVS	CHF 34 128

8 %
40 %